Document generated on 07/07/2025 7:03 p.m.

Diversité urbaine

Paysages linguistiques urbains de Bosnie-Herzégovine : plaques signalétiques des entrées et frontons des mairies, et discours ethnonational

Linguistic streetscapes of Bosnia and Herzegovina: Entrance nameplates and frontage signs of town halls and ethnonational discourse

Luc Dmitrašinović

Volume 21, Number 2, 2024

Notes de recherche sur les paysages urbains : reflets fidèles ou images déformées de la diversité sociolinguistique ? Volet 2 : paysages linguistiques européens

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1112956ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1112956ar

See table of contents

Publisher(s)

Chaire BMO en diversité et gouvernance

ISSN

1913-0694 (print)
1913-0708 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Dmitrašinović, L. (2024). Paysages linguistiques urbains de Bosnie-Herzégovine : plaques signalétiques des entrées et frontons des mairies, et discours ethnonational. *Diversité urbaine*, *21*(2), 59–80. https://doi.org/10.7202/1112956ar

Article abstract

The language spoken by the speakers of Bosnia and Herzegovina and the alphabet used to write it are subject to ethnonational issues. Everyone has a point of view on the name of the language and its practices according to their ethnonational orientation. In this context, the town halls of the municipalities of Bosnia and Herzegovina also adopt a point of view and exercise a lexical choice in their self-designation on their frontage and their nameplates. This article describes, catalogues and analyses these uses in the Bosnian linguistic streetscape.

Tous droits réservés © Chaire BMO en diversité et gouvernance, 2024

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Paysages linguistiques urbains de Bosnie-Herzégovine : plaques signalétiques des entrées et frontons des mairies, et discours ethnonational

Linguistic streetscapes of Bosnia and Herzegovina: Entrance nameplates and frontage signs of town halls and ethnonational discourse

Luc Dmitrašinović
DyLis UR 7474
Université de Rouen Normandie
France
LucDmitrasinovic@gmail.com

RÉSUMÉ ■ La langue parlée par les locuteurs de Bosnie-Herzégovine et l'alphabet utilisé pour l'écrire font l'objet d'enjeux ethnonationaux. Chacun a un point de vue sur le nom de la langue et ses pratiques selon son orientation ethnonationale. Dans ce contexte, les mairies des communes de Bosnie-Herzégovine adoptent elles aussi un point de vue et exercent un choix lexical dans leur autodésignation sur leur fronton et leurs plaques signalétiques. Cet article décrit, répertorie et analyse ces usages dans le paysage linguistique urbain bosnien.

MOTS CLÉS ■ Paysage linguistique; Bosnie-Herzégovine; monoscripturalité; biscripturalité; mairie

ABSTRACT ■ The language spoken by the speakers of Bosnia and Herzegovina and the alphabet used to write it are subject to ethnonational issues. Everyone has a point of view on the name of the language and its practices according to their ethnonational orientation. In this context, the town halls of the municipalities of Bosnia and Herzegovina also adopt a point of view and exercise a lexical choice in their self-designation on their frontage and their nameplates. This article describes, catalogues and analyses these uses in the Bosnian linguistic streetscape.

KEYWORDS ■ Linguistic streetscape; Bosnia and Herzegovina; monoscriptality; biscriptality; town hall

1. Introduction

Notre article décrit et analyse la présentation que les mairies de Bosnie-Herzégovine font d'elles-mêmes sur les plaques signalétiques de leurs entrées et de leurs frontons. Les moyens linguistiques qu'elles utilisent révèlent l'orientation du paysage linguistique officiel de la commune. Notre travail s'inscrit dans le grand sillage de Louis-Jean Calvet (1994) et de sa vision de la sociolinguistique urbaine selon laquelle « la ville parle » (1994 : 12). Les travaux de Salih Akin (1999a, 1999b, 2010, 2016) constituent également un cadre fécond à notre réflexion. Le réel, les lieux, les institutions se voient attribuer un nom, une désignation au terme d'un processus de nomination sous-tendu par un *discours* sur le réel qui lui applique un point de vue particulier. Ces noms sont posés dans le champ social avec une *intension* discursive. Il s'agit pour nous de procéder à une analyse du discours telle que l'entendent Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (2002), D. Maingueneau (2004) et Paul Siblot (1987, 1999). Les champs de la géographie sociale, mais aussi de l'histoire ont abondamment travaillé la question de la nomination, orientant particulièrement leurs recherches sur les voies urbaines (Azaryahu, 1986, 1991, 1996 ; Berg et Vuolteenaho, 2009 ; Bouvier, 2007 ; Rose-Redwood *et al.*, 2018). Nous nous appuyons également sur leurs recherches.

Notre travail vise ici à combler une lacune dans la littérature scientifique. À notre connaissance, jamais encore notre objet n'a suscité analyse et communication. À cet égard, notre recherche est pionnière dans la mesure où, malgré une évidence situationnelle, elle aborde un sujet jusqu'à présent négligé et embrasse un pays tout entier.

1.1. Éléments de contexte social et historique

Au même titre que la Croatie, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine est l'un des États issus de la dislocation de la Yougoslavie au cours de la décennie 1990. En Bosnie-Herzégovine, ce processus a donné lieu à une guerre meurtrière qui a opposé ceux qui étaient favorables à l'indépendance du pays vis-à-vis de la Yougoslavie et ceux qui désiraient son maintien dans le giron yougoslave, en l'espèce, ceux qui souhaitaient que cette République ne soit pas détachée de la Serbie. Dans les faits, les lignes de partage se dessinaient le long des sentiments d'appartenance ethnonationale, à savoir, 1/le sentiment d'appartenance bosniaque, regroupant les citoyens de confession musulmane ou de cette tradition et d'autres citoyens issus d'autres traditions, promoteurs d'un État multinational, 2/le sentiment d'appartenance croate, regroupant les citoyens bosniens catholiques ou de cette tradition,

éventuellement favorables au rattachement de certaines parties du pays à la Croatie voisine, et enfin 3/le sentiment d'appartenance serbe, regroupant les citoyens bosniens de confession orthodoxe ou de cette tradition, éventuellement désireux de voir un rattachement de certaines parties du pays à la Serbie voisine. Ces desseins politiques antagonistes ont été réduits à une cohabitation plus ou moins contrainte lors de la signature des accords de Dayton. Sans les définir, ces accords et la Constitution qui les accompagne, énoncent l'existence de « trois peuples constitutifs » : bosniaque, croate et serbe. Outre le fait que cette assise constitutionnelle place la question ethnonationale au centre et au fondement du nouvel État, elle écarte de fait un certain nombre de citoyens bosniens qui ne ressortissent d'aucune de ces trois catégories, notamment les Bosniens roms et juifs[1]. Au terme des accords de Dayton, le pays a été subdivisé en deux « entités », d'une part la « Fédération de Bosnie-Herzégovine[2] », elle-même subdivisée en « cantons » puis en « communes », regroupant, de manière non exclusive, la population « croate » et « bosniaque » et d'autre part la « République Serbe de Bosnie-Herzégovine[3] », subdivisée directement en « communes », sans échelon cantonal, héritière de la « République Serbe de Bosnie-Herzégovine[4] » qui entendait succéder à la « République socialiste de Bosnie-Herzégovine » au début de la guerre de 1992-1995.

Ces variations ethnonationales, qu'elles soient administratives ou humaines, affectent peu le paysage *linguistique* du pays en termes communicationnels pratiques. Alors que la forme de judéo-espagnol anciennement parlée dans la communauté juive[5] n'est plus qu'exceptionnelle, que le romani est d'usage oral dans la communauté rom exclusivement, les locuteurs qui ressortissent des groupes ethnonationaux cités dans les accords de Dayton s'expriment, quant à eux, dans une langue qui peut porter un nom différent, mais qui peut également être considérée comme une seule et même langue, notamment par les linguistes. C'est ainsi que de nombreux linguistes et slavistes francophones parlent de BCMS (pour Bosniaque-Croate-Monténégrin-Serbe[6]) pour désigner la/les langue(s) parlée(s) en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie. L'intercompréhension est totale. Seules de petites différences phonétiques, lexicales ou syntaxiques servent de repères si l'on désire disjoindre les variantes et les désigner d'un glottonyme distinct (Kordić, 2009 ; 2010) (Greenberg, 2011).

En Bosnie-Herzégovine, d'un point de vue linguistique, l'indistinction dominante oblige à la vigilance en quête d'indices discriminants, alphabet, turquismes, lexique et syntaxe marqués serbe ou croate, dans la mesure où, d'une manière très générale, chacun parle la même langue que son voisin, fût-il d'une tradition confessionnelle différente.

Dans ce contexte où la question ethnonationale est prégnante notamment dans la sphère politique, il peut apparaître important pour les institutions locales de se positionner sur le champ ethnonational en veillant à l'utilisation d'un lexique non neutre ethnonationalement qui permette ainsi une identification ethnonationale. Les propos de Paul Siblot (1999 : 30) jettent une lumière particulière sur notre objet.

> La dialectique avec le réel joue également en sens inverse ; les mots agissent sur nous et par là sont tout autant praxèmes. Nous concevons et percevons le monde à travers leur grille […]. Les praxèmes exercent ainsi sur nos pratiques un effet en retour qui confère aux mots leur pouvoir et leur force conative. Il est donc normal que les hommes de pouvoir cherchent à exercer celui-ci par leur biais. […] ils peuvent espérer influer sur le comportement des sujets par la représentation que ces derniers se font du monde et de leur situation.

En 2021, nous avons procédé à une enquête de terrain exhaustive concernant les plaques signalétiques à l'entrée de toutes les mairies de Bosnie-Herzégovine, ainsi que les abords immédiats des mairies, à la recherche des éléments de mise en scène installés pour leur présentation.

Nous développons ici un seul des multiples aspects qui peuvent être dégagés de ce corpus et nous nous consacrons à l'analyse des plaques signalétiques et des inscriptions sur le fronton des mairies.

2. Scripturalité des plaques et inscriptions aux frontons

L'alphabet peut constituer un marqueur ethnonational. Alors que l'alphabet cyrillique est clairement un marqueur serbe, l'absence de l'alphabet cyrillique ne constitue pas nécessairement un marqueur inverse. Un énoncé peut être perçu comme rédigé en serbe même s'il est écrit en alphabet latin. Ainsi, le « serbe » peut s'écrire dans les deux alphabets et, même si cela n'a pas toujours été le cas[7], dans la pratique sociale contemporaine, écrire en « bosniaque » ou en « croate », se limite à l'usage de l'alphabet latin.

Dans ce contexte, les choix scripturaux varient selon les mairies. Parfois la mairie est indiquée uniquement dans un des alphabets, parfois dans les deux, et parfois, dans un seul et dans les deux selon l'endroit, soit sur le fronton ou sur une plaque (Images 1 et 2, à Trnovo -RS) où Commune de Trnovo est écrit uniquement en cyrillique sur le fronton, mais dans les deux alphabets sur la plaque signalétique près de la porte).

Le choix de la biscripturalité était la forme standard des plaques apposées sur les bâtiments publics avant la guerre de 1992-1995. Deux plaques étaient alors installées, l'une en alphabet latin, l'autre en cyrillique[8].

IMAGE 1 : Trnovo (RS) : Mairie, au fronton « ОПШТИНА ТРНОВО » (Commune de Trnovo)
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

IMAGE 2 : Trnovo (RS) : Plaque signalétique biscripturale (République serbe, Commune de Trnovo
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

Cette systématicité a disparu, mais à défaut d'être scripturale, un souci de binarité, s'exprime parfois par la répétition à l'identique, une plaque à gauche de la porte d'entrée de la mairie, l'autre à droite (Images 3 et 4), ici à l'entrée de la mairie de Sanski Most.

La binarité peut également être affichée en instrumentalisant une microdifférence grammaticale, en l'occurrence (Image 5) le statut de l'information Bosnie centrale qui complète le nom *Kanton* : postposer le nom Bosnie-Centrale derrière le nom *Kanton (Kanton Središnja Bosna)* ou

IMAGE 3 : Sanski Most (FBiH) : Plaque signalétique apposée à gauche de la porte d'entrée
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

IMAGE 4 : Sanski Most (FBiH) : Plaque signalétique apposée à droite de la porte d'entrée
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

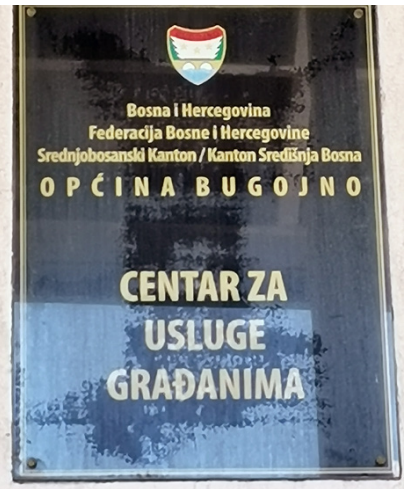

IMAGE 5 : Bugojno : Plaque signalétique
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

faire de Bosnie-Centrale un adjectif composé antéposé *(Srednobosanski kanton)*. Les règles d'attribution de telle ou telle forme à telle ou telle variante du BCMS (« croate » ou « bosniaque ») sont assez peu partagées et nous semblent relativement arbitraires. En tout état de cause et en contradiction avec ce souci du détail lexical affiché, cette variante croate s'arrête en chemin, conserve *kanton* (pourtant souvent considéré comme non-croate) et ainsi n'écrit pas *županija* (pourtant souvent tenu pour exclusivement croate (Images 3 et 4), contrairement à ce que nous pouvons observer sur la plaque de l'image 8.

Nous n'avons rencontré qu'une seule commune où la binarité s'exerce avec une traduction en anglais (Image 6).

IMAGE 6 : Novi Grad Sarajevo : Plaque signalétique bilingue BCMS-anglais
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

IMAGE 7 : Šamac (RS) : Plaque signalétique monoscripturale cyrillique, marquée des blasons de la République serbe et de la commune
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

Outre les choix scripturaux, de manière non systématique, des symboles ethnonationaux peuvent figurer sur les plaques signalétiques (Images 3[9], 4, 5, 7).

Il peut ne pas y avoir de marqueur sémiotique ethnonational sous la forme d'un logo ou d'une autre représentation héraldique, mais un marqueur lexical. À titre d'exemple, l'usage du terme « županija[10] », variante exclusivement croate, à la place du terme « kanton » emprunté au français.

IMAGE 8 : Prozor/Rama : Plaque signalétique
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

La plaque de l'image 7 cumule deux marqueurs lexicaux non serbes : en plus de « županija », exclusivement « croate », elle utilise le terme « općina » (commune), qui est le terme utilisé en « croate » et usuellement en « bosniaque ».

3. Biscripturalité et traduction ou translittération

Il convient également de signaler un enjeu de « traduction » relatif à la biscripturalité avec le terme qui désigne la « mairie » en BCMS : *« općina »* dans la variante « croate » et *« opština »* dans la variante « serbe ». Au titre

de la langue bosniaque, la tendance générale est d'utiliser la variante « *općina* », à savoir la variante « croate ».

Comme le serbe s'écrit usuellement dans les deux alphabets, il apparaît normal que nous puissions lire *ОПШТИНА OPŠTINA*. La transcription est exacte. C'est ce que nous rencontrons dans les mairies à majorité ethnonationale serbe qui optent pour la biscripturalité. Les deux inscriptions sont à tenir pour serbes.

La situation est différente dans les mairies à majorité ethnonationale croate. Généralement, seule la mention dans la version croate *OPĆINA* apparaît.

Certaines communes, à majorité ethnonationale bosniaque, se distinguent en écrivant *OPĆINA ОПЋИНА*, ce qui, bien qu'inhabituel, relève de la même logique que celle appliquée dans les communes à majorité ethnonationale serbe, mais dans le sens opposé. Techniquement, cela répond exactement aux stipulations constitutionnelles qui prescrivent l'usage des deux alphabets à titre égal. De manière totalement symétrique à la pratique de la plupart des communes à majorité ethnonationale serbe, Olovo et Bosanska Krupa se contentent d'une transcription qui, bien qu'écrite en cyrillique, ne peut pas être considérée comme serbe. Néanmoins, il s'ensuit qu'au-delà de la seule technicité sémiotique de choix de l'alphabet et du souci apparent de transcrire et d'afficher une égalité de droits culturels et linguistiques, cette forme en cyrillique présente un caractère surprenant. Dans le contexte bosnien contemporain, où l'alphabet cyrillique n'est plus utilisé que par les Serbes, il peut sembler paradoxal d'utiliser la forme lexicale « croate/bosniaque » pour l'écrire

IMAGE 9 : Olovo (FBiH) : Au fronton « Općina […] Општина »
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

IMAGE 10 : Bosanska Krupa : Plaque signalétique « Općina […] Општина »
Source : Luc Dmitrašinović, 2021

en cyrillique et non directement la forme serbe. Cette biscripturalité est ainsi à la fois neutre dans sa technique, indicielle sur le plan sémiotique, mais marquée sur le plan symbolique.

L'interprétation de ce marquage reste ouverte. Nous pourrions y voir une volonté de respecter la pluralité sans tomber dans l'excès, une manière de satisfaire aux règles constitutionnelles tout en manifestant des réserves, un mode de protestation à la biscripturalité serbo-serbe des mairies à majorité ethnonationale serbe, par le respect rigoureux de la loi, mais aussi de la loi du talion entrant dans un système dialectique, dialogique en réponse.

4. Analyse des données de scripturalité

L'une des grandes divergences entre les majorités ethnonationales réside clairement dans l'alphabet ou les alphabets utilisés. Différentes dispositions sont observées. Le choix le plus simple est le choix d'une mise en scène monoscripturale. La situation est placée dans un système binaire d'opposition dialectique entre l'alphabet latin et l'alphabet cyrillique avec possibilité tierce d'hybridation adjonctive, les deux alphabets apparaissant côte à côte, doublant le message.

Dans le système bosnien, la monoscripturalité pose le locuteur dans sa composante ethnonationale, de façon autoréférencée, postulant soit la lisibilité par tous soit l'exclusion de ceux qui maitriseraient mal cet alphabet. Elle est aussi une manière de contraindre l'« Autre » à utiliser un système d'écriture qui n'est pas le sien, une manière de ne pas reconnaître son altérité, son identité propre, une manière de la maintenir à distance sur le plan symbolique, mais sur le plan spatial également, lorsqu'il s'agit de marquer l'espace.

De toutes les communes et mairies de Bosnie-Herzégovine, nous distinguons trois sous-corpus, en fonction des majorités ethnonationales (bosniaque, croate ou serbe), lesquelles impriment leur marque et leurs choix discursifs. Dans le sous-corpus croate, la proportion de monoscripturalité est de 100 % en l'alphabet latin. Elle est inférieure pour les deux autres sous-corpus. Dans les communes du sous-corpus bosniaque, les plaques signalétiques des entrées des mairies sont rédigées à 61 % en alphabet latin. La monoscripturalité reste majoritaire, mais cesse d'être quasi exclusive, atteignant presque un équilibre. Dans les communes du sous-corpus serbe, la situation est différente et la monoscripturalité représente 31 % (alphabet cyrillique) des plaques signalétiques des entrées des mairies. Les proportions s'inversent et la biscripturalité devient très majoritaire avec un usage commun dans 69 % des situations observées.

La répartition géographique de la biscripturalité des plaques signalétiques des entrées des mairies présente les grands traits suivants : le nord et l'est du pays sont essentiellement concernés, avec un mouvement périphérique qui s'étend au sud, mais qui épargne une grande partie de

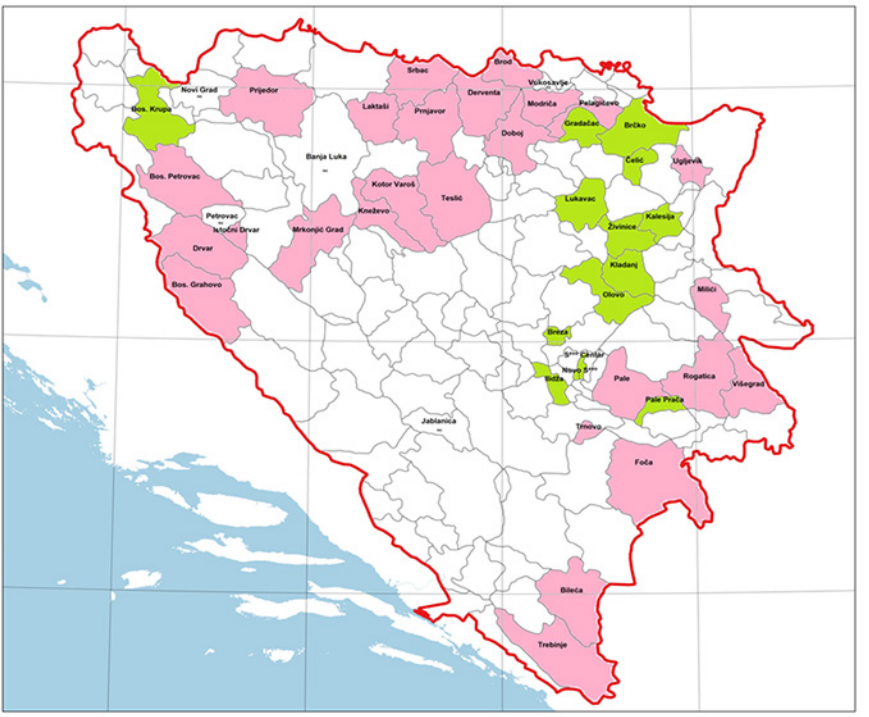

CARTE 1 : Répartition géographique des communes avec plaque(s) signalétique(s) biscripturale (s) sur la mairie (en vert, les communes majoritairement bosniaques, en rose, les communes majoritairement serbes)

Source : Luc Dmitrašinović, 2022

l'ouest et du centre. La répartition semble suivre une logique de proximité, plus dense sur le pourtour nord. En revanche, la monoscripturalité forme un bloc solide et compact dans toute la partie centrale et occidentale.

La monoscripturalité que nous avons observée comme étant une caractéristique ferme du sous-corpus croate tend à s'étendre vers les communes du sous-corpus bosniaque avoisinantes, comme le montre la carte 2 ci-dessous.

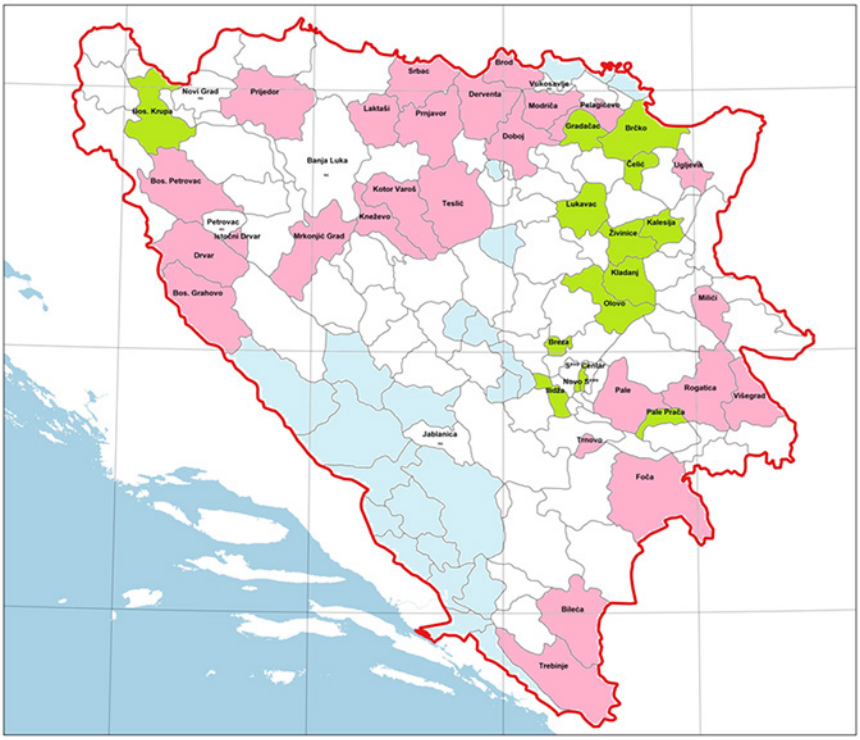

CARTE 2 : Communes du sous-corpus croate vues comme pôles de rayonnement de monoscripturalité sur les plaques signalétiques des entrées de mairies (en vert, les communes majoritairement bosniaques, en bleu, les communes majoritairement croates, en rose, les communes majoritairement serbes)

Source : Luc Dmitrašinović, 2022

Si nous considérons les communes du sous-corpus croate comme un groupe homogène et totalement cohérent dans sa monoscripturalité, nous pouvons nous permettre de considérer que cette dernière exerce une influence discursive et sémiotique sur les communes qui jouxtent le groupe.

Enfin, en ce qui a trait à la monoscripturalité sur les frontons des mairies, nous constatons une remontée des proportions. Pour le sous-corpus croate qui se distingue toujours par une monoscripturalité absolue, la

proportion se maintient à 100 % tandis qu'elle augmente à 80 % pour le sous-corpus bosniaque et à 73 % pour le sous-corpus serbe.

Ces données, ainsi que les données précédentes, sont placées dans le graphique comparatif 1 qui suit.

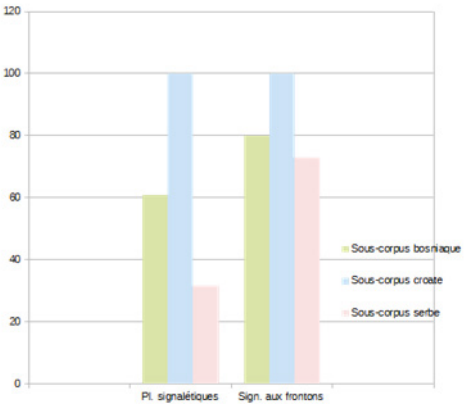

FIGURE 1 : Proportion de monoscripturalité comparée par support et majorité ethnonationale

L'augmentation des proportions qui se produit pour la signalétique des frontons pointe vers une survalorisation de la valeur symbolique et une minoration de la valeur indicielle.

Les plaques signalétiques se distinguent par leur investissement symbolique moindre. Elles fournissent des détails techniques et des renseignements de type administratif. Par ailleurs, d'un point de vue diachronique, elles sont directement héritières de la règle concernant les plaques signalétiques de tout bâtiment public de l'époque yougoslave précédente en Bosnie-Herzégovine qui prévoyait une biscripturalité totale, comme le rappelle Aleksandra Salamurović (2015) en citant Daniel Bunčić. Dans ce contexte, la monoscripturalité peut être un écart, une distance marquée par rapport à la norme *ante bellum*.

Conjuguée à ce qui peut rester de la norme antérieure et à ce que prescrivent les textes cadres actuels, la biscripturalité trouve ainsi davantage sa place par l'investissement symbolique moindre de la plaque signalétique, qui laisse davantage de place au rôle indiciel de cette plaque qui s'adresse à chaque citoyen usager de manière neutre et égale.

Comme le montrent les proportions illustrées dans la figure 1, il apparaît clairement que le nom de la commune est investi symboliquement. Il s'agit là d'un toponyme. Il peut aussi relever du choix, de la nomination, de la renomination, qui relève de l'identification et de l'autoréférencialisation.

5. Analyse des données lexicales

Outre le choix significatif entre monoscripturalité et biscripturalité, des choix lexicaux peuvent être faits au sein même des énoncés et apporter ainsi une modalisation ethnonationale à l'énoncé technique, administratif, fût-il aussi court que COMMUNE DE X. ou CANTON DE Y.

D'une manière générale, il se trouve que le BCMS dispose d'une richesse et d'une pluralité lexicales offertes par l'histoire des lieux, les diverses influences extérieures et la culture de formes dialectales ou régionales. C'est aussi dans ce contexte que se joue une rivalité lexicale autour de la désignation de « canton ». Pour désigner un « canton » bosnien, créé par les accords de Dayton, le terme de *kanton* apparaît avec les accords. Il était déjà en usage en BCMS dans la description de l'organisation de la Suisse. Le dictionnaire de serbe *РЕЧНИК СРПСКОГА ЈЕЗИКА [REČNIK SRPSKOGA JEZIKA]* de Miroslav Nikolić donne pour définition du mot *кантон [kanton]* : « *n. m. fr.* unité administrativoterritoriale autonome (p. ex. dans la composition de la Suisse)[11] ». Bien qu'édité en 2011, le dictionnaire ne mentionne pas la situation bosnienne géographiquement et culturellement plus proche.

Dans l'organisation territoriale de la Croatie indépendante actuelle, le terme de *županija*, qui marquait différentes formes de découpages territoriaux à travers l'histoire croate, a été repris pour désigner l'échelon supérieur à la commune. La tradition lexicologique croate (au contraire des traditions lexicologiques bosniaque et serbe) est réticente à l'emprunt de formes étrangères et préfère créer en puisant dans le fond lexical slave plutôt que dans le grec ou le latin[12]. Ceci jouerait en défaveur de l'usage de *kanton*. *Županija*, ainsi officiellement réintégré en Croatie après l'indépendance post-yougoslave du pays, est apparu comme une alternative pertinente à l'usage de *kanton* introduit par les accords de Dayton, et une marque notoire de croacité pour certaines communes à majorité ethnonationale croate. Le dictionnaire du serbe de Nikolić (2011 : 359) ne mentionne pas non plus cet usage bosnien, ni même l'usage croate et qualifie le terme d'« appartenant à l'histoire ».

Nous avons établi un décompte de l'emploi de *kanton* et *županija* sur les plaques signalétiques des mairies, qui se positionnent ainsi entre deux pôles : l'emploi lexical conforme aux accords de Dayton ou l'emploi conforme aux normes en usage en Croatie.

Nous observons qu'aucune commune des sous-corpus bosniaque et serbe n'emploie le terme de *županija*. Toutes restent dans le cadre lexical posé par les accords. Nous convenons que les communes de notre sous-corpus serbe à qui ce choix est offert sont peu nombreuses. Ce choix pourrait concerner uniquement les quatre communes à majorité

ethnonationale serbe situées dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, puisque la République serbe n'est pas subdivisée en cantons, mais exclusivement en communes sans échelon intermédiaire. Seules certaines communes à majorité ethnonationale croate ont fait ce choix lexical. Ainsi, sur les vingt-quatre communes croates, dix-neuf présentent des plaques signalétiques. Parmi celles-ci, deux (10,5 %) neutralisent l'opposition en n'employant ni l'une ni l'autre mention du canton, quatre (21 %) s'en tiennent à l'usage introduit par les accords et utilisent *kanton*, douze (63 %), soit la majorité d'entre elles, copient l'usage de Croatie et emploient *županija* tandis qu'une seule (5 %), marginale, utilise la deuxième solution de neutralisation de l'opposition en employant à la fois *kanton* et *županija*.

La carte 3 ci-dessous indique la répartition géographique des communes (croates) qui emploient 1/*županija* uniquement (bleu foncé, marquées d'un Ž), 2/*županija* et *kanton* (bleu moyen, marquées de ŽK), et

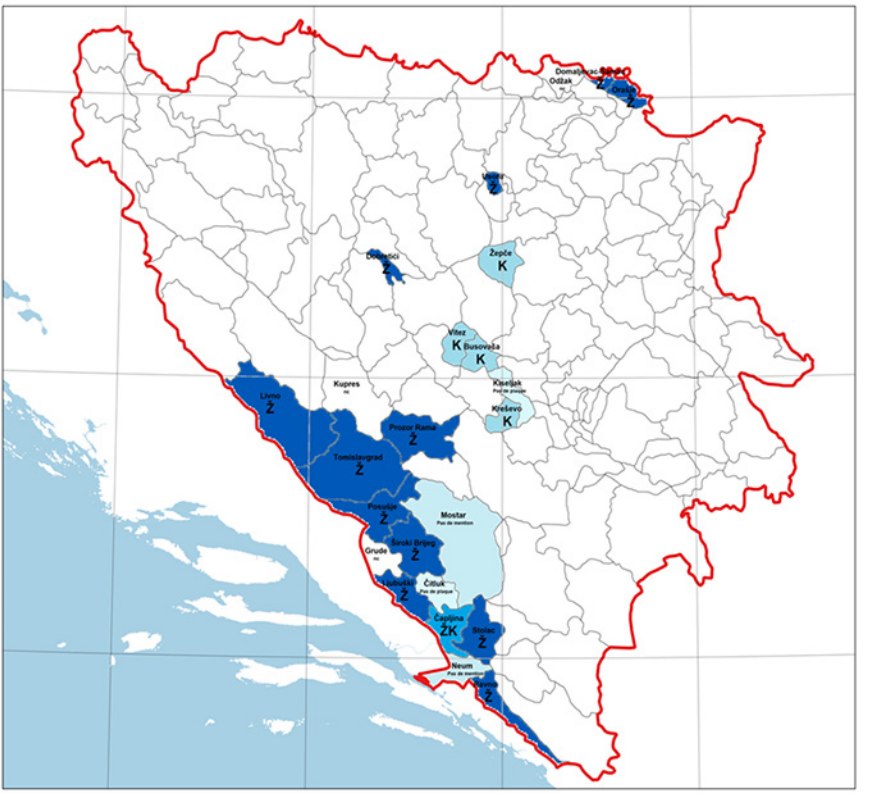

CARTE 3 : Répartition des communes (croates) indiquant Županija/Kanton/Županija Kanton sur leur(s) plaque(s) signalétique(s) des entrées des mairies (en bleu foncé : županija uniquement, en bleu moyen : županija et kanton, et en bleu clair : kanton uniquement ; en bleu très clair : ni županija ni kanton)

Source : Luc Dmitrašinović, 2022

3/*kanton* uniquement (bleu clair, marquées d'un K). Les communes qui ne font apparaître ni l'un ni l'autre figurent en bleu très clair, sans marque particulière.

La répartition géographique tend à montrer que la proximité géographique avec la Croatie et les échanges sociaux qui peuvent s'ensuivre constitue une hypothèse sérieuse en faveur du phénomène d'extension par proximité de l'aire de diffusion de l'emploi de *županija*. À l'exception de Dobretići et Usora, deux nouvelles communes rurales, très petites à l'aune bosnienne, peu peuplées et qui n'existent que depuis la guerre de 1992-1995, toutes les communes concernées sont à la frontière avec la Croatie ou jouxtent immédiatement une commune frontalière qui emploie ce terme.

Pour les deux communes de Dobretići et d'Usora, la proximité avec la Croatie se jouera sur un autre plan.

Il reste à présent à analyser les variantes qui concernent le mot qui désigne la « commune » et non ce qui se joue autour des variantes pour désigner le « canton ». Le terme « croate » est *op<u>ć</u>ina* tandis que la forme « serbe » inverse l'occlusive et la fricative pour avoir *op<u>š</u>tina*. La différence est faible et, généralement, ne pose aucun problème de compréhension pour les usagers de l'autre variante.

Dans cette binarité, il est actuellement couramment admis que la variante « bosniaque » est *op<u>ć</u>ina,* mais ce point pourrait être débattu, notamment d'un point de vue diachronique.

Il n'en demeure pas moins que les communes disposent ici d'un moyen lexical pour marquer leur discours, aussi bref soit-il, en apposant sur une plaque signalétique de mairie une marque de croacité ou de serbité. L'opposition est quelque peu neutralisée dans un contexte bosniaque.

Dans ce contexte sur les plaques monoscripturales, les communes emploient la variante en cohérence avec leur cadre ethnonational, à savoir *op<u>ć</u>ina* pour les communes des sous-corpus bosniaque et croate et *op<u>š</u>tina* pour les communes du sous-corpus serbe. Par ailleurs, en cohérence avec les habitudes scripturales respectives, *općina* reste en alphabet latin, dont, comme nous l'avons vu, les communes du sous-corpus croate font un usage exclusif et les communes bosniaques quasi exclusif. O*pština*, en revanche, en cohérence avec son emploi dans des contextes serbes, apparaît très souvent en cyrillique, *општина*. Ces spécialisations sont évidentes pour tous les locuteurs du BCMS. Ce qui est toutefois plus délicat est la forme retenue pour l'écriture dans l'autre alphabet quand la commune choisit d'apposer une ou plusieurs plaques signalétiques biscripturales. Faut-il, avec la translittération, également « traduire » et utiliser l'autre variante, ou au contraire garder la même ?

C'est ce que nous analysons à présent, à partir des discours des plaques signalétiques des entrées des mairies.

Reprécisons le contexte : ce point d'observation concerne 1/certaines mairies des sous-corpus bosniaque et serbe (les communes croates étant toutes monoscripturales sur les plaques signalétiques et aux frontons), 2/ayant apposé des plaques signalétiques à leur entrée, 3/dans les deux alphabets, latin et cyrillique (quel que soit l'ordre), et 4/qui font mention du statut administratif du territoire concerné, à savoir « commune » (et non « ville » (« *grad* »), autre statut administratif, comme cela peut aussi être le cas pour les plus grandes communes dans la mesure où « *grad* » ne présente pas de variantes ethnonationales repérées comme telles[13]).

Dans le sous-corpus bosniaque, parmi les treize communes aux plaques signalétiques biscripturales, onze remplissent les quatre conditions mentionnées ci-dessus. Les onze commencent par l'alphabet latin, c'est-à-dire le placent à gauche ou bien plus haut, selon la règle sémiotique *good is up, bad is down*, rappelée par Aleksandra Salamurović (2015) citant Gunther Kress et Theo van Leeuwen (2006). Parmi celles-ci, sept (64 %) gardent la forme « croate/bosniaque » avec Ć et écrivent *OПЋИНА* tandis que quatre (Ilidža, Kladanj, Lukavac, Sarajevo Centar) (36 %) « traduisent » dans la forme « serbe » et écrivent *ОПШТИНА*. L'importance de la proportion de population ethnonationalement serbe n'est pas en cause. Elle s'échelonne de 0,9 % à Kladanj à 4 % à Sarajevo Centar. La démarche adoptée par ces communes est symboliquement différente. Elle consiste à utiliser toutes les références de l'Autre, tant scripturales et que lexicales et non à uniquement respecter de manière formelle une règle d'équité tout en sauvegardant l'autoréférencialité du discours. Dans l'option majoritaire, le locuteur adapte le discours en ses moyens, mais pas en son contenu. Le discours devient davantage marqué d'un indice ethnonational et semble signaler une distance par l'absence de congruence entre la forme lexicale et la lettre.

En ce qui concerne la biscripturalité sur les frontons des mairies du sous-corpus bosniaque, pour lesquels nous avons souligné la nette diminution du nombre, la commune de Čelić est la seule parmi les quatre communes concernées qui remplit les quatre conditions mentionnées plus haut. Bien que cette commune ait choisi la forme « croate/bosniaque » *OПЋИНА* pour ses plaques signalétiques, elle affiche la variante « serbe » *ОПШТИНА* sur son fronton. Il conviendrait d'enquêter localement pour analyser les motivations de cette apparente incohérence.

L'analyse des observations du sous-corpus serbe amène à des conclusions symétriques.

Dans le sous-corpus serbe, parmi les vingt-six communes aux plaques signalétiques biscripturales, vingt-deux remplissent les quatre conditions

mentionnées, soit exactement la même proportion que dans le sous-corpus bosniaque. Toutes, à l'exception de deux (Drvar, et Bosanski Petrovac, situées dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine), commencent par l'alphabet cyrillique. Parmi ces vingt-deux, dix-neuf (86 %) conservent la forme « serbe » avec ШТ [ŠT] dans la version en alphabet latin et écrivent *OPŠTINA*, et une (4,5 %) (Bosansko Gahovo, située elle aussi dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine) « traduit » dans la forme « bosniaque/croate » et écrit *OPĆINA*. L'importance relative de la population d'origine ethnonationale croate et serbe est neutre ici. Bien que presque quatre fois plus faible depuis la guerre de 1992-1995, la population serbe reste largement majoritaire à l'échelle de la commune (83 %). Elle reste aussi majoritaire dans la partie bourg (92 %)[14]. Parallèlement, bien que toujours peu nombreuse, la population croate a augmenté, passant de 2,7 % à 16 %[15]. Dans ce contexte, chacune des deux versions, conformément à la « norme » attendue de congruence entre la forme lexicale et la lettre, semble se placer en adéquation avec la composition ethnonationale de la commune sans prééminence majoritaire dans le choix lexical.

Les deux autres communes du sous-corpus serbe, également situées dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Drvar et Bosanski Petrovac (9 %) et contrairement à Bosansko Grahovo qui s'aligne sur l'ordre prévalant en République serbe, cyrillique puis latin, suivent le sens majoritaire dans la Fédération et commencent par l'alphabet latin. Toutefois, contrairement à la règle générale dans la Fédération, elles ne gardent pas la forme « croate/bosniaque » dans sa translittération exacte *ОПЋИНА* pour leurs plaques signalétiques, mais de manière rigoureusement symétrique aux deux autres communes à majorité ethnonationale serbe de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, elles affichent en effet la variante « serbe » *ОПШТИНА*. De fait, l'effet de la composition ethnonationale de la population peut également avoir influencé ce choix à Drvar où 91 % des habitants se déclarent « serbes » (dont 85 % parmi la population urbaine).

L'équilibre ethnonational est par contre bien différent à Bosanski Petrovac. La partie « serbe » de la population constitue seulement 54 % de la commune (et la partie urbaine est essentiellement bosniaque, soit 75 %).

Cette décorrélation d'avec la composition ethnonationale de la commune qui conduit à maintenir la forme serbe dans les deux alphabets est également largement observée en République serbe. Il n'est certes pas rare que les composantes non « serbes » de la population soient peu nombreuses, cependant pour un certain nombre de communes, la situation est différente. À titre d'exemple, la population compte 31 % de Bosniaques et Croates à Brod, 27 % de Bosniaques à Kotor Varoš, 37 % de Bosniaques à Milići, 35 % de Croates à Pelagićevo et 41 % de Bosniaques

à Trnovo, mais cela n'affecte en rien le choix de la variante en alphabet latin qui reste « serbe ».

Ainsi, même s'il est permis de penser qu'il y ait parfois une corrélation entre population et formes secondes retenues dans certaines communes comme nous venons de le voir, il est clair que cela constitue rarement l'aune du choix. Cette régularité symétrique du choix de l'alphabet et de l'ordre indique que cet aspect n'a pas été laissé au hasard. La tendance générale, quelle que soit la majorité ethnonationale, est de rester sur une logique autoréférentielle.

Nous ne développons pas le décompte des variantes et leur ordre sur les frontons. Nous aboutissons exactement aux mêmes conclusions.

Une commune s'inscrit toutefois en curieuse contradiction avec ce que nous venons de dire. La commune de Rudo, qui a installé de grandes plaques signalétiques au fronton de sa mairie, rue du Général Dragoljub Draža Mihailović, maintient la variante serbe pour l'alphabet latin (seuls 8 % de population « bosniaque »), mais place le cyrillique en seconde position. Nous pensons qu'il faut y voir le résultat d'une certaine inconséquence.

6. Conclusion

Bien que, d'un point de vue fonctionnel et linguistique, toute la Bosnie-Herzégovine partage la même langue, le BCMS (bosniaque-croate-monténégrin-serbe), dans sa variante occidentale dite iékavienne, un grand nombre de locuteurs bosniens qualifient la langue qu'ils parlent du nom du groupe ethnonational auquel ils se déclarent appartenir, à savoir, bosniaque, croate ou serbe[16]. Cette relative indistinction linguistique entre les groupes ethnonationaux est néanmoins remise en question par la plupart des institutions locales que sont les mairies, qui utilisent des moyens linguistiques de marquage ethnonational dans la présentation qu'elles font d'elles-mêmes sur leur fronton et/ou leur(s) plaque(s) signalétique(s) à leur porte. Aussi brefs soient-ils, ces énoncés sont porteurs d'un discours ethnonational qui vient s'immiscer dans les quelques mots qui décrivent le lieu. Une petite différence vient ici marquer le discours et qualifier la mairie de « bosniaque », « croate » ou « serbe » sans qu'il ait été nécessaire de l'exprimer de manière non codée. Ainsi se dessine un paysage linguistique de démarcation identitaire qui tend à rattacher les mairies, les communes, à l'un des trois peuples constitutifs, de manière plus ou moins marquée selon les communes et la majorité ethnonationale. Ce phénomène est le plus marqué parmi les communes à majorité ethnonationale croate et le moins net parmi les communes à majorité ethnonationale bosniaque pour lesquelles il est beaucoup plus

aisé d'embrasser la cause bosnienne. Un phénomène comparable d'altérisation et d'autoréférencement est relevé par Laura Šakaja et Jelena Stanić (2011, 2018) à propos des odonymes de Zagreb.

Ce qui fait système dans notre corpus, ce qui porte l'enjeu n'est pas tant le nom de la commune (certains noms de communes ont fait l'objet de débats en Bosnie-Herzégovine pendant et après la guerre de 1992-1995) que l'appellatif de la commune. Or là encore, l'enjeu n'est pas tant dans la désignation du type de structure (à la manière du choix de l'appellatif de rue dans un paradigme de type rue/place/impasse/allée/boulevard), en l'occurrence ville/commune *(grad/općina-opština)* que dans la « langue », la forme elle-même de l'appellatif, à savoir *općina* ou *opština* et *kanton* ou *županija*. L'idée d'une « affirmation identitaire intrinsèque à tout acte de dénomination » développée par Salih Akin (1999a : 34) inclut ici aussi, de manière spectaculaire, l'appellatif. Ce dernier fait déjà l'objet d'un choix sur un axe paradigmatique. Il fait déjà porter sur le réel, sur la structure administrative et politique, un regard qui ordonne et classe selon les critères de la subjectivité et contribue à modeler un paysage linguistique urbain selon une modalité ethnonationale. Dans une sorte de Babel renversé, l'homme bosnien assume aussi le rôle du Dieu du mythe. Il semble décider *de lui-même* de briser l'unité linguistique. Quant à la dispersion sur la surface de la Terre…

Notes

1. Cf. par exemple la célèbre « affaire Sejdić-Finci », suite au refus opposé à la candidature à la présidence bosnienne du citoyen bosnien juif Jakob Finci et du Rom Dervo Sejdić.
2. En BCMS : *Federacija Bosne i Hercegovine*, abrégé *FBiH*.
3. En BCMS : *Republika Srpska Bosne i Hercegovine*, abrégé *RS*.
4. En BCMS : *Srpska Republika Bosna i Hercegovina*.
5. À Sarajevo.
6. Thomas et Osipov, 2012.
7. Il a pu être fait usage de l'alphabet cyrillique pour écrire en « croate », notamment en Bosnie-Herzégovine, dans une forme locale de l'alphabet cyrillique appelée *bosančica*. Jusqu'au XIXe siècle, de nombreux textes et publications relevant de la culture musulmane pouvaient être rédigés en cyrillique. Enfin, jusqu'au XIXe siècle, un troisième alphabet était parfois utilisé, par la communauté musulmane de Bosnie-Herzégovine uniquement. Il s'agit d'un alphabet adapté dérivé de l'alphabet arabe, comparable aux formes spécifiques adaptées pour écrire le farsi, l'ourdou ou le kurde, par exemple. Cet alphabet, dit *arebica*, est sorti de l'usage contemporain. Un autre alphabet est graduellement sorti de l'usage commun, remplacé par la création du cyrillique. Il s'agit de l'alphabet glagolitique qui connaît actuellement un renouveau dans les milieux croates, particulièrement en Croatie. D'un point de vue sémiotique, il est devenu un marqueur de croacité (cf. les nouvelles pièces

croates d'un, deux et cinq centimes d'euro présentant, avec une ligature, les lettres HR (HR en alphabet glagolitique) sur l'avers). De manière générale, concernant la renaissance du glagolitique, cf. Šimić Ana (2001).

8. Un certain nombre de journaux étaient également tirés en deux versions monoscripturales, une en alphabet latin, l'autre en cyrillique et se jouxtaient sur les étals des marchands de journaux de Bosnie-Herzégovine.
9. Dans le blason du canton de Una-Sana *(Unsko-Sanski Kanton)* apparaissent la fleur de lys bosniaque sur un fond vert, couleur de l'islam, et le damier rouge et blanc, symbole national croate.
10. Le mot est construit sur le titre nobiliaire *župan*. Historiquement, dans les territoires administrés par la Hongrie, *županija* est le territoire administré par un *župan*. Aujourd'hui, *županija* est le terme administratif en usage en Croatie pour désigner ce niveau d'organisation territoriale. La tradition française attribue la désignation de *comitat,* doublon étymologique de *comté,* à ce territoire. Concernant l'ex-Yougoslavie cela ne vaut toutefois que pour la Croatie, le terme *canton* s'appliquant en français pour tous les cantons de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit la manière dont ils sont désignés par l'administration bosnienne locale.
11. Notre traduction de : « **кàнтō н**, -óна м фр. а*утономна административно-територијална јединица (нпр. у саставу Швајцарске)* ».
12. C'est une règle générale qui n'est pas absolue dans la perception contemporaine de ce qui relève du « bosniaque », du « croate » ou du « serbe ». Même si les emprunts au turc relèvent davantage du bosniaque, ce dernier n'en a pas l'exclusivité. Ainsi, avant l'éclatement de la Yougoslavie, le mot *sât* (du persan par le turc *sahat*) était le mot commun pour *heure* dans toute la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Depuis la guerre de 1992-1995, en Croatie et particulièrement en Bosnie-Herzégovine, la banalité de l'heure peut éventuellement aussi servir au locuteur à se positionner ethnonationalement : en repersisant *sât* en *sahat*, en employant le terme *čas*, majoritaire en Serbie, identique au macédonien, au bulgare et au russe, voire, notamment sur la côte dalmate en Croatie, en employant le mot *ura* (du latin par le dalmate), sorti de sa désuétude. *Sat* reste toutefois nettement majoritaire dans les régions à majorité ethnonationale bosniaque et croate de Bosnie-Herzégovine et en Croatie.
13. Il existe des synonymes à *grad*, potentiellement candidats à cet étiquetage ethnonational, mais aucun système analogue ne s'est mis en place. On peut noter que les pays voisins de Croatie et Serbie qui pourraient servir de référence sur laquelle s'adosser, comme pour *županija*, *opština* et *općina*, n'ont pas de modèle particulier à proposer.
14. Population serbe : commune : 1991 : 7 888 (94,9 %) ; 2013 : 2 028 (82,8 %) ; bourg : 1991 : 1 999 (95,4 %) ; 2013 : 600 (92,2 %).
15. Population croate : commune : 1991 : 226 (2,7 %) ; 2013 : 393 (16,0 %) ; bourg : 1991 : 14 (0,7 %) ; 2013 : 45 (6,9 %).
16. Nous pouvons ajouter à cette liste la langue « bosnienne » à laquelle peuvent se rattacher tous ceux qui refusent ce choix ethnonational ou qui, de fait, ne relèvent d'aucun des trois « peuples constitutifs » (« Roms », « Juifs » ou « autres ») (Cf. Garde, 2004).

Bibliographie

Akin, S. (1999a). Pour une typologie des processus redénominatifs. Dans S. Akin (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*. Publications de l'Université de Rouen – CNRS, p. 33-60.

Akin, S. (dir.) (1999b). *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*. Publications de l'Université de Rouen – CNRS.

Akin, S. (2010). Onomastique et analyse du discours : pour une analyse discursive des noms propres. *Onoma, Journal of the International Council of Onomastic Sciences,* Vol. 45, Uppsala, p. 19-39.

Akin, S. (2016). Langues et discours en situation de guerre : une approche sociolinguistique et pragmatique. *Lengas*, nº 80.

Azaryahu, M. (1986). Street Names and Political Identity. *Journal of Contemporary History,* 21, p. 581-604.

Azaryahu, M. (1991). *Von Wilhemplatz zu Thälmannplatz. Politische Symbole in öffentlichen Leben des DDR*, Gerlingen, Bleicher Verlag.

Azaryahu, M. (1996). The Power of Commemorative Street Names. *Environment and Planning D*, 14, p. 311-330.

Berg L. et Vuolteenaho J. (éds.) (2009). *Critical Toponimies : The Contested Politics of Place Naming*. London, New York, Routledge, 292 p.

Bouvier J.-C. (2007). *Les noms de rue disent la ville*. Paris, Christine Bonneton éditeur, 224 p.

Bunčić, D. *et al.* (éds.) (2016). *Biscriptality, A sociolinguistic typology*. Heidelberg, Universitätsverlag WINTER.

Calvet, L.-J. (1994). *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Paris, Éditions Payot & Rivages, rééd. 2011.

Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Éditions du Seuil.

Garde, P. (2004). *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*. Paris, Fayard.

Greenberg, R. D. (2011) [2004]. *Language and Identity in the Balkans*. Oxford, Oxford University Press.

Kordić, S. (2009). Policentrični standardni jezik. Dans L. Badurina *et al.* (éds.). *Jezični varijeteti i nacionalni identiteti*. Zagreb, p. 83-108.

Kordić, S. (2010). *Jezik i nacionalizam*. Zagreb, Durieux.

Kress, G. et van Leeuwen, T. (2006). *Reading images. The grammar of visual design*. London, New York, Routledge.

Maingueneau, D. (2004). La situation d'énonciation, entre langue et discours. *Dix ans de S.D.U*. Craiova Editura Universitaria Craiova, version révisée, p. 1-13, disponible en ligne, consulté le 10.01.2020 sur http://dominique.maingueneau.pagespersoorange.fr/pdf/Scene-d-enonciation.pdf.

Nikolić : Николић, M. (уред.) (2011). *Речник српског језика*, Матица Српска, Нови Сад. [Nikolić, M. (ured.), 2011. *Rečnik srpskog jezika*, Matica Srpska, Novi Sad].

Salamurović, A. (2015). Script in Public Space : Example of Bosnia and Herzegovina. Conférence : ICCEES IX World Congress, 3-8 aout 2015, Makuhari, Japon, disponible en ligne. Consulté le 02 février 2022 sur https://www.researchgate.net/publication/333421334_Script_in_Public_Space_Example_of_Bosnia_and_Hercegovina.

Siblot, P. (1987). De la signifiance du nom propre. *Cahiers de Praxématique*, nº 8, p. 97-114.

Siblot, P. (1999). Appeler les choses par leur nom. Dans Akin, S. (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*. Publications de l'Université de Rouen – CNRS, p. 13-31.

Šakaja, L. et Stanić, J. (2011). Other(ing), Self(portaying), Negotiating : the Spatial Codification of Values in Zagreb's City-Text. *Cultural Geographies*, 18, p. 495-516.

Šakaja, L. et Stanić, J. (2018). Spatial codification in Zagreb's city-text. Dans R. Rose-Redwood, D. Alderman et M. Azaryahu (éds.), *The Political Life of Urban Streetscapes*. Oxon and New York, Routledge, p. 150-167.

Šimić, A. (s. d.) « Preporod glagolijice i glagolaštva / The renaissance of the Croation glagolitic script and glagolitism », disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale et universitaire de Zagreb, *Hrvatska Glagoljica*. http://virtualna.nsk.hr/glagoljica/the-renaissance-of-the-croatian-glagolitic-script-and-glagolitism-in-the-third-millenium/?lang=en, consulté le 18.07.2022.

Šimić, A. (2001). *How to write and read glagolitic script*. Old Church Slavonic Institute, Zagreb.

Thomas, P.-L. et Osipov, V. (2012). *Grammaire du bosniaque croate monténégrin serbe*. Paris, Institut d'Études Slaves.